



Lettre aux archers de la région Hauts-de-France

Lettre d'informations du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France

N°12 : Décembre 2021

Edito

Page 1 :

- Le mot du Président.
- Le point licence au 30/11/2021 FFTA
- Le point licence au 30/11/2021 CRTAHDF

Page 2 :

- Sous la loupe des arbitres
- Les prochaines formations
- Le point sur les dossiers de labellisation

Page 3 :

- Meilleures performances mensuelles et annuelles

Page 4 :

- La qualification au championnat régional en salle

Page 5- 6 :

- Compte rendu du bureau directeur du 04 novembre 2021.

Page 7 :

- Vous avez la parole !

Page 8 :

- Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 26 novembre 2021

Page 9 :

- Les gestes barrière au tir à l'arc au 26

Pour nous contacter:

Permanences téléphoniques :

Mardi : 10h—14h ☎

Jeudi : 10h—14h ☎ 03 20 39 37 57

Siège social du CRTAHDF :

2 rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne

Adresse mail : arc-hauts-de-france@orange.fr

Site Internet : www.arc-hauts-de-france.com

Infos Comité Régional :

Vos interlocuteurs

Problème d'ordre général.: Mr Philippe BOUCLET

Adresse mail.....: philippe.bouclet@wanadoo.fr

☎ 03.44.41.29.21

Problème de licence...: Mr Régis FAGART

Adresse mail.....: regis.fagart@wanadoo.fr

☎ 03.23.36.39.61

Problème Finances.: Mr Jean Paul BAUGNON

Adresse mail.....: jeanpaul.baugnon@gmail.com

☎ 06 13 33 24 80

Responsable sportif : Mr André ALLARD

Adresse mail : andre_allard@sfr.fr

☎ 03 20 39 37 57

Responsable Arbitre : Mme Sylviane BOUTRELLE

Adresse mail... : arbitrage@arc-hauts-de-france.com

☎ 03.23.73.94.70

Formation et Labels.: Mme Marcelle BESACE

Adresse mail.....: besace.marcelle@orange.fr

☎ 06.32.50.42.04

Communications.: Mr Taylor DEVINCKE

Adresse mail.....: tdevincke@gmail.com

☎ 06 71 98 07 82

Conseiller Technique Régional.: Mr. Ludovic COTRY :

Adresse mail.....: l.cotry@ffta.fr

☎ 06 12 20 58 29



Le mot du Président

Restons positifs !!!

L'année 2021 va bientôt se terminer.

Elle aura été marquée par la pandémie qui nous a imposé de nombreuses contraintes sanitaires.

Nous pensions en avoir terminé et avons, il faut bien le dire, été un peu laxistes ces derniers temps avec les règles établies.

Aujourd'hui, des inquiétudes se font jour à nouveau quant à un possible retour d'une nouvelle vague qui nous oblige dans la présente lettre à afficher de nouvelles déclinaisons sanitaires et la définition de nouveaux gestes barrières.

Néanmoins, restons positifs et notons que le nombre de licenciés, s'il est encore inférieur à celui de 2020, est bien remonté, et il reste encore des réserves importantes de licenciés dans des clubs qui ont pour l'instant du mal à rebondir.

Le début de la nouvelle saison a vu la reprise de l'activité dans des conditions quasi nor-

males avec cependant un niveau de participations dans les compétitions un peu faible.

Nous continuons à mettre en place des projets pour retrouver davantage de dynamisme à ce niveau.

Après les meilleures performances mensuelles et annuelles, vous trouverez dans la présente Lettre aux Archers les premières performances liées à la mise en place de scores qualificatifs pour accéder au championnat régional en salle.

Le prochain Comité Directeur se prononcera sur de nouvelles règles pour que des classements et des challenges par équipes soient de nouveau mis en place.

Si vous avez des idées, des conseils, des inquiétudes ou des critiques, la rubrique « vous avez la parole » ne demande qu'à les recevoir.

Comme c'est la dernière lettre aux archers de cette année, permettez-moi de vous souhaiter, avec un peu d'avance, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Point licences FFTA

Au 31 octobre il y avait **57.042** licences soit 10% de plus que l'an dernier et 5% de moins qu'il y a deux ans. Les -5% sont stables depuis deux semaines.

- Il y a pour le moment **1 580 clubs** dont 10 créations. L'an dernier on était à presque 1 600 clubs.

- 292 clubs sont en hausse sur 2020 c'est un bon indicateur, plus de la moitié des clubs est en hausse sur l'an dernier.

- Sur 1700 licences créations de plus qu'en 2020 il y en a 1000 chez les jeunes.



Quelques Infos sur les clubs du CRTAHDF au 30/11/2021

210 clubs recensés.

- 7 clubs ont 0 licencié.
- 13 clubs ont -6 licenciés
- 9 clubs sont à la limite des 6 licencié(e)s
- 1 club a +100 licencié(e)s
- 26 clubs ont + 50 licencié(e)s
- 41 clubs ont -30 licencié(e)s

Point licences CRTAHDF au 30 novembre 2021

	2020 Situation au 30/11	2021 Situation au 30/11
02 Aisne	864	1037
59 Nord	877	1313
60 Oise	1416	1563
62 Pas-de-Calais	526	802
80 Somme	440	555
CRTAHDF	4123	5270

Sous la loupe des arbitres

1 - Formation continue

Les 2 sessions de formation continue se sont déroulées les 16 octobre et 7 novembre 2021 à la salle de tir à l'arc de Saint Quentin. Ses sessions ont permis la mise à jour des connaissances de 93 arbitres des Hauts de France.



16 octobre 2021 Saint Quentin formation continue des arbitres

L'ensemble des participants très heureux de se retrouver a pu bénéficier d'informations arbitrales récentes, le tir en équipes et tir alterné.

Puis l'après midi en groupes sous forme d'ateliers, les arbitres ont pu revoir des points de réglages concernant le contrôle du matériel, l'utilisation du chronotir, le tir beursault et sur cibles pour les candidats à l'examen passerelle.

Un grand merci à François RIBEAUCOURT pour son accueil chaleureux et aux différents intervenants (Denis P, Francis, Marc, Hervé et Denis C) pour leur présentation et participation à la réussite de cette journée.

2 - Session 2-2021 examen

d'arbitre :

12 candidats ont passé l'examen d'arbitre le 14 novembre 2021 les résultats sont attendus mi décembre 2021.

Les Formations prévues

UNE FORMATION CONTINUE

(Remise à niveau)

aura lieu le **13 mars 2022**
à **Estrées Saint Denis**

Au programme de la journée, comme pour tous les recyclages :

- matinée d'échanges sur la technique et notamment les mises à jour de la démarche fédérale d'enseignement.
- réponses aux problématiques rencontrées dans les clubs.

Après-midi consacrée à l'ouverture sur d'autres thèmes à la demande des stagiaires : tir barebow, pratiques des poussins, pratique du tir en campagne, approche mentale du tir et des compétitions ou encore réglage, planification...

Formation

Assistant Entraîneur

Cette formation aura lieu
les **16-17 avril 2022**
à **Estrées Saint Denis**

UNE FORMATION CONTINUE

(Remise à niveau) + Poulies

aura lieu les **23 et 24 avril 2022**
à **Villeneuve d'Ascq**

Cette formation est Proposée à des entraîneurs afin de se recycler sur un ou deux jours.

- Le programme du samedi serait donc, comme pour les autres formations, une mise à jour des contenus sur le classique et une réponse aux éventuelles problématiques le matin puis l'après-midi "comment débiter avec un arc à poulies" et du contenu théorique sur l'arc à poulies.

- Le dimanche serait pour les entraîneur souhaitant profiter des 2 jours de formations et aller plus loin sur la pratique de l'arc à poulies, les réglages, les adaptations (matériel) et la technique de tir poulies.

Thèmes abordés sur la deuxième journée.

Les inscriptions :

Les inscriptions seront mises en place prochainement sur le site du CRTAHDF ainsi que sur le site de la FFTA. Elles seront à faire directement sur votre espace "Licencié".

Le formulaire du site CRTAHDF est à envoyer par mail à : crhdfarc.cr@orange.fr

Le règlement

est à faire par chèque à l'ordre : du COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC DES HAUTS DE FRANCE

A envoyer à : Marcelle BESACE

(Présidente Commission Formations)
78F Cité Saint Epin
60250 – BURY

Le point sur la labellisation des clubs

Sur 19 demandes :

- 16 ont été validées par Marcelle BESACE, référente du Comité régional et sont en attente de validation par la FFTA
- 3 refusées par manque de certification.

Meilleures performances mensuelles (novembre) et annuelles

Durant le mois de Novembre, il n'y a eu aucune compétition en TAE, en tir en campagne, en tir Nature et en tir Beursaults.
Pour connaître les meilleures performances annuelles dans ces disciplines, il faut reprendre la Lettre aux Archers n°11 du mois précédent.

Compétitions Tir 3D

		Meilleure Performance de NOVEMBRE					Meilleure Performance de la Saison 2021-2022					Record France	Record CITAADF	
		Nom et Prénom	Club	Score	Organisateur	Date	Nom et Prénom	Club	Score	Organisateur	Date			
E	AC	J	BOURCEREAU ILONA	MONTREUIL S/ MER	132	QUEND	06/11/2021	BOURCEREAU ILONA	MONTREUIL S/ MER	132	QUEND	06/11/2021		
H	AC	J	NAUZERET NICOLAS	MONTREUIL S/ MER	316	QUEND	06/11/2021	NAUZERET NICOLAS	MONTREUIL S/ MER	316	QUEND	06/11/2021		
F	AC	S1	QUENEHEN FLORIANE	LE TOUQUET	308	QUEND	06/11/2021	QUENEHEN FLORIANE	LE TOUQUET	308	QUEND	06/11/2021		
H	AC	S1	GOIGOUX FABIEN	MONTREUIL S/ MER	300	QUEND	06/11/2021	GOIGOUX FABIEN	MONTREUIL S/ MER	300	QUEND	06/11/2021		
H	AC	S2	EVIN STEPHANE	ST QUENTIN	250	QUEND	06/11/2021	CHAILLLOU WILLIAM	FLEURINES	268	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	AC	S3			0			PAPAZIAN ANNE-SOPHIE	VIC SUR AISNE	160	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	AC	S3	PATIN JEAN MARIE	AVELIN	325	QUEND	06/11/2021	PATIN JEAN MARIE	AVELIN	325	QUEND	06/11/2021		
F	AD	S1			0			MACRON ALINE	LE PLESSIS BRION	159	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	AD	S2			0			VAROTEAUX CHRISTINE	VAUMOISE	89	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	AD	S2	DELANNAY CHRISTOPHE	AVELIN	286	QUEND	06/11/2021	DELANNAY CHRISTOPHE	AVELIN	286	QUEND	06/11/2021		
H	AD	S3	LALOYER FRANCIS	ST AMAND LES EAUX	239	QUEND	06/11/2021	PRISSETTE OLIVIER	MARPENT	278	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	CL	B	BOURCEREAU INÈS	MONTREUIL S/ MER	221	QUEND	06/11/2021	BOURCEREAU INÈS	MONTREUIL S/ MER	221	QUEND	06/11/2021		
F	CL	M	GALLOIS CYRIELLE	AIRE SUR LA LYS	390	QUEND	06/11/2021	GALLOIS CYRIELLE	AIRE SUR LA LYS	390	QUEND	06/11/2021		
H	CL	M	ISENBRANDT EMILIAN	ROYE	279	QUEND	06/11/2021	ISENBRANDT EMILIAN	ROYE	279	QUEND	06/11/2021		
F	CL	C	BOURCEREAU EMY	MONTREUIL S/ MER	181	QUEND	06/11/2021	BOURCEREAU EMY	MONTREUIL S/ MER	181	QUEND	06/11/2021		
H	CL	C	BECCQUET GAETAN	ERONDELLE	278	QUEND	06/11/2021	DELVAUX LOANN	MARPENT	318	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	CL	S1	DUVANEL CLEMENCE	CACHY	168	QUEND	06/11/2021	DUVANEL CLEMENCE	CACHY	197	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	CL	S1	ANTOINE ALEXANDRE	VILLENEUVE D'ASCQ	386	QUEND	06/11/2021	ANTOINE ALEXANDRE	VILLENEUVE D'ASCQ	397	PONTCHARRA	09/10/2021		
F	CL	S2	MAHJOU-DELIGNE HELENE	AMIENS	249	QUEND	06/11/2021	MAHJOU-DELIGNE HELENE	AMIENS	249	QUEND	06/11/2021		
H	CL	S2	MELIN JOUBERT	ERONDELLE	314	QUEND	06/11/2021	PRUDHOMME LAURENT	SEBONCOURT	349	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	CL	S3	DEMARQUE NICOLE	VILLERS BRETONNEUX	212	QUEND	06/11/2021	DEMARQUE NICOLE	VILLERS BRETONNEUX	243	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	CL	S3	FRANCOIS JEAN LUC	LE PLESSIS BRION	259	QUEND	06/11/2021	HUBERT JEAN CLAUDE	ESSOMES SUR MARNE	351	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	CO	S2	THOMAS CHRISTINE	AMIENS	372	QUEND	06/11/2021	THOMAS CHRISTINE	AMIENS	372	QUEND	06/11/2021		
H	CO	S2			0			BASUIAU ERIC	VILLERS BRETONNEUX	323	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	CO	S3	BRAUD VIVIANE	VILLERS BRETONNEUX	334	QUEND	06/11/2021	BRAUD VIVIANE	VILLERS BRETONNEUX	360	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	CO	S3	GLACON JMICHIEL	LE RAVIN	345	QUEND	06/11/2021	GLACON JMICHIEL	LE RAVIN	345	QUEND	06/11/2021		
F	TL	C	MAHJOU SIRINE	AMIENS	346	QUEND	06/11/2021	MAHJOU SIRINE	AMIENS	346	QUEND	06/11/2021		
H	TL	C	MORIAUX SAMUEL	LE RAVIN	308	QUEND	06/11/2021	MORIAUX SAMUEL	LE RAVIN	308	QUEND	06/11/2021		
H	TL	J	KLAWINSKI NOE	AMIENS	319	QUEND	06/11/2021	KLAWINSKI NOE	AMIENS	319	QUEND	06/11/2021		
F	TL	S1			0			IACKLE SOPHIE	CREPY EN VALOIS	351	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	TL	S1	THOMAS CLEMENT	AMIENS	472	QUEND	06/11/2021	THOMAS CLEMENT	AMIENS	472	QUEND	06/11/2021		
F	TL	S2	HUBERT MICKAELLE	ROYE	402	QUEND	06/11/2021	HUBERT MICKAELLE	ROYE	402	QUEND	06/11/2021		
H	TL	S2	EGGENSCHWILER SYLVAIN	AVELIN	478	QUEND	06/11/2021	CUVELIER GERALD	VILLENEUVE D'ASCQ	485	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
F	TL	S3			0			BISIAUX FLORENCE	VIVIERES	372	LE PLESSIS BRION	11/09/2021		
H	TL	S3	DESCAMPS ALAIN	VILLENEUVE D'ASCQ	409	QUEND	06/11/2021	DESCAMPS ALAIN	VILLENEUVE D'ASCQ	409	QUEND	06/11/2021		

Compétitions EN SALLE

		Meilleure Performance de NOVEMBRE					Meilleure Performance de la Saison 2021-2022					Record France	Record CITAADF	
		Nom et Prénom	Club	Score	Organisateur	Date	Nom et Prénom	Club	Score	Organisateur	Date			
F	BB	M	DELATRE LYLOU	ERONDELLE	471	ROYE	27/11/2021	DELATRE LYLOU	ERONDELLE	471	ROYE	27/11/2021		
H	BB	M	VIAULT QUENTIN	CHEZY EN ORXOIS	358	SERINGES ET NESLES	27/11/2021	VIAULT QUENTIN	CHEZY EN ORXOIS	358	SERINGES ET NESLES	27/11/2021		
F	BB	C	GOIGOUX MARIELINE	SAINT POL SUR TERNOI	483	ST POL SUR TERNOISE	27/11/2021	GOIGOUX MARIELINE	SAINT POL SUR TERNOI	483	SAINT POL SUR TERNOISE	27/11/2021		
H	BB	C	BECCQUET GAETAN	ERONDELLE	468	AUMALE	06/11/2021	BECCQUET GAETAN	ERONDELLE	469	ERONDELLE	23/10/2021		
F	BB	S1	BOUSSIERE MARIE	ABBEVILLE	516	ABBEVILLE	13/11/2021	BOUSSIERE MARIE	ABBEVILLE	516	ABBEVILLE	13/11/2021		
H	BB	S1	JAZE JULIEN	LAON	471	FISMES	27/11/2021	JAZE JULIEN	LAON	486	ST QUENTIN	23/10/2021		
F	BB	S2	VANDEPONTSEELE A.	LAON	425	FISMES	27/11/2021	FILLIATRE SABINE	LE PLESSIS BELLEVILL	435	CREPY EN VALOIS	30/10/2021		
H	BB	S2	IKET ROBERT	AIRE SUR LA LYS	499	ST POL SUR TERNOISE	27/11/2021	IKET ROBERT	AIRE SUR LA LYS	499	SAINT POL SUR TERNOISE	27/11/2021		
F	BB	S3	FOULON ANNIE	JUSSY	394	JUSSY	13/11/2021	FOULON ANNIE	JUSSY	394	JUSSY	13/11/2021		
H	BB	S3	VISEUX JEAN PIERRE	SALLAUMINES	481	ST POL SUR TERNOISE	27/11/2021	VISEUX JEAN PIERRE	SALLAUMINES	481	SAINT POL SUR TERNOISE	27/11/2021		
F	CL	P	LOTTIN ADELE	ERONDELLE	497	AUMALE	06/11/2021	LOTTIN ADELE	ERONDELLE	497	AUMALE	06/11/2021		
H	CL	P	DUHEZ SOFIANE	VALENCIENNES	494	GRANDE SYNTHÉ	06/11/2021	DUHEZ SOFIANE	VALENCIENNES	497	NEUVILLE EN FERRAIN	09/10/2021		
F	CL	B	MELELIS CELIA	AMIENS	430	ABBEVILLE	13/11/2021	SAMIEZ MARCY NOLWENN	ETREUX	440	ST QUENTIN	23/10/2021	578	559
H	CL	B	HULLIGER NATHAN	LE PLESSIS BELLEVILL	488	NANTEUIL LE HAUDOIN	20/11/2021	BORE ARTHUR	LASSIGNY	499	NOYON	09/10/2021	584	579
F	CL	M	BOUDIER NOELINE	JAUX	562	CHAMANT	13/11/2021	BOUDIER NOELINE	JAUX	562	CHAMANT	13/11/2021	587	584
H	CL	M	GYSELS HUGO	ST AMAND CIBLE	541	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	CASALINHO TIMEO	LASSIGNY	559	NOYON	09/10/2021	595	593
F	CL	C	DELOISON AXELLE	CHAUNY	555	ROYE	27/11/2021	DELOISON AXELLE	CHAUNY	555	ROYE	27/11/2021	582	578
H	CL	C	PEDOUX JULES	CHAUNY	577	MULHOUSE CAB	28/11/2021	PEDOUX JULES	CHAUNY	577	MULHOUSE CAB	28/11/2021	593	583
F	CL	J	LAPERÉ CINDY	ETREUX	543	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	LAPERÉ CINDY	ETREUX	548	ST QUENTIN	23/10/2021	590	582
H	CL	J	ZAJACZKOWSKY HUGO	COMPIEGNE	574	MULHOUSE CAB	28/11/2021	ZAJACZKOWSKY HUGO	COMPIEGNE	574	MULHOUSE CAB	28/11/2021	597	588
F	CL	S1	DEVAUX JENNIFER	WERVICQ SUD	555	LILLE CIE	20/11/2021	SUSKI DAPHNE	WERVICQ SUD	560	LEERS	23/10/2021	592	582
H	CL	S1	CABARET ARNAUD	COMPIEGNE	575	CUISE LA MOTTE	20/11/2021	IMBERT MAXIME	BEUVARDES ARCHERS OM	577	SEICHAMPS	30/10/2021	597	591
F	CL	S2	LAHAYE DELPHINE	LA FERRE	541	JUSSY	13/11/2021	LAHAYE DELPHINE	LA FERRE	541	JUSSY	13/11/2021	574	567
H	CL	S2	FRICOTEAUX GERMAIN	NANTEUIL LE HAUDOIN	572	ORVAULT	27/11/2021	FRICOTEAUX GERMAIN	NANTEUIL LE HAUDOIN	572	ORVAULT	27/11/2021	588	576
F	CL	S3	AVIGNON AGNES	VILLENEUVE D'ASCQ	541	BULLY LES MINES	06/11/2021	AVIGNON AGNES	VILLENEUVE D'ASCQ	541	BULLY LES MINES	06/11/2021	563	550
H	CL	S3	DUCHEMIN JOSE	SANGATTE BLERIOT	559	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	DUCHEMIN JOSE	SANGATTE BLERIOT	559	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	575	572
F	CO	C	FRETTE LEANA	SENLIS	457	CHAMANT	13/11/2021	FRETTE LEANA	SENLIS	457	CHAMANT	13/11/2021	577	575
H	CO	C	BALIQUE THEO	EPPEVILLE	560	ROYE	27/11/2021	BALIQUE THEO	EPPEVILLE	560	ROYE	27/11/2021	590	576
F	CO	J	CADRONET CANDICE	CHAUNY	581	SARREGUEMINES	27/11/2021	CADRONET CANDICE	CHAUNY	581	SARREGUEMINES	27/11/2021	577	580
H	CO	J	BOULEAU VICTOR	BEAUVAIS	580	ROYE	27/11/2021	BOULEAU VICTOR	BEAUVAIS	580	ROYE	27/11/2021	590	590
F	CO	S1	PÖPPING ANNE	ROUVRES EN MULTIEN	564	ROUVRES/ MULTIEN	27/11/2021	PÖPPING ANNE	ROUVRES EN MULTIEN	568	CREPY EN VALOIS	30/10/2021	594	582
H	CO	S1	LECAUCHOIS MORGAN	WINGLES	583	AUMALE	06/11/2021	LECAUCHOIS MORGAN	WINGLES	583	AUMALE	06/11/2021	599	593
F	CO	S2	DUHEZ SALIMA	VALENCIENNES	572	LILLE CIE	20/11/2021	DUHEZ SALIMA	VALENCIENNES	573	NEUVILLE EN FERRAIN	09/10/2021	594	582
H	CO	S2	LIENARD SEBASTIEN	VILLENEUVE D'ASCQ	584	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	DUHEZ PHILIPPE	VILLENEUVE D'ASCQ	591	NEUVILLE EN FERRAIN	09/10/2021	590	585
F	CO	S3	DAVOINE ANNIE	AULNOYE AYMERIES	561	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	DAVOINE ANNIE	AULNOYE AYMERIES	561	VILLENEUVE D'ASCQ	27/11/2021	582	582
H	CO	S3	BROUILLE BRUNO	ST QUENTIN	577	ABBEVILLE	13/11/2021	BROUILLE BRUNO	ST QUENTIN	577	ABBEVILLE	13/11/2021	589	579

Qualification au championnat régional en salle Elles ou ils (50) sont déjà qualifié(e)s !!!

La qualification au championnat régional en salle est désormais possible de deux manières :

- par la réalisation de scores qualificatifs qui permettent d'accéder directement au championnat (voir tableau des scores ci-joint).
- Si les scores qualificatifs ne sont pas réalisés, la 2ème possibilité consiste à figurer au moment de la clôture des qualifications dans les premiers du classement régional de la catégorie en fonction des quotas de places attribués pour la catégorie
- 71 archères et archers ont déjà gagné leur qualification au 30/11, 54 sont en attente de réaliser leur 2ème score qualificatif.

Liste des archers déjà qualifiés au 30 novembre

				col6	col7	col8	col9	col10	
GOIGOUX MARIELINE	SAINT POL SUR TERNOISE	BB	F	C	483	0	0	410	370
GILLOT NINA	SOISSONS	BB	F	C	467	0	0	410	370
BECCQUET GAETAN	ERONDELLE	BB	H	C	469	0	0	450	420
DELOISON AXELLE	CHAUNY	CL	F	C	555	0	0	535	520
BOURQUENOT CHIARA	CHAUNY	CL	F	C	554	0	0	535	520
BECCART FLAVIE	AIRE SUR LA LYS	CL	F	C	0	530	532	535	520
BOUDIER NOELINE	JAUX	CL	F	M	562	0	0	555	540
DELABY SARAH	MONCHY AU BOIS	CL	F	M	0	547	547	555	540
SUSKI DAPHNE	WERVICQ SUD	CL	F	S1	560	0	0	540	525
DEVAUX JENNIFER	WERVICQ SUD	CL	F	S1	555	0	0	540	525
PARFAIT HELENE	VIVIERES	CL	F	S1	550	0	0	540	525
WEISS SANDRINE	NANTEUIL LE HAUDOUIIN	CL	F	S1	549	0	0	540	525
BERGUIN MANON	COMPIEGNE	CL	F	S1	546	0	0	540	525
MUNIER MAGUY	SAINS EN AMIENOIS	CL	F	S1	544	0	0	540	525
BEAUVAIS ANNE-CLAIRE	JONQUIERES	CL	F	S1	0	528	530	540	525
GUELLE OLIVIA	WERVICQ SUD	CL	F	S1	0	532	528	540	525
LAHAYE DELPHINE	LA FERRE	CL	F	S2	541	0	0	535	515
CASTEX HELENE	WERVICQ SUD	CL	F	S2	539	0	0	535	515
AVIGNON AGNES	VILLENEUVE D'ASCQ	CL	F	S3	541	0	0	520	500
PEDOUX JULES	CHAUNY	CL	H	C	577	0	0	525	505
PINTE KILLIAN	MONCHY AU BOIS	CL	H	C	552	0	0	525	505
DEGRELLE QUENTIN	ESTREES ST DENIS	CL	H	C	535	0	0	525	505
DA SILVA MATHIS	JAUX	CL	H	C	0	515	512	525	505
ZAJACKOWSKY HUGO	COMPIEGNE	CL	H	J	574	0	0	560	550
CASALINHO TIMEO	LASSIGNY	CL	H	M	559	0	0	555	540
MOUTON PIERRE	LAON	CL	H	M	0	553	550	555	540
DUHEZ SOFIANE	VALENCIENNES	CL	H	P	0	494	497	510	490
IMBERT MAXIME	BEUVARDES	CL	H	S1	577	0	0	545	530
CABARET ARNAUD	COMPIEGNE	CL	H	S1	575	0	0	545	530
DEZOOMER MICHAEL	WERVICQ SUD	CL	H	S1	573	0	0	545	530
DUVAL SEBASTIEN	CHACRISE	CL	H	S1	571	0	0	545	530
PERZ NICOLAS	WERVICQ SUD	CL	H	S1	566	0	0	545	530
BONNELLES ALEXIS	NANTEUIL LE HAUDOUIIN	CL	H	S1	559	0	0	545	530
TETU SEBASTIEN	AMIENS	CL	H	S1	555	0	0	545	530
CAMPA LIONEL	CACHY	CL	H	S1	552	0	0	545	530
FEVER QUENTIN	HONDSCHOOTE	CL	H	S1	551	0	0	545	530
DELASALLE THOMAS	RETHONDES	CL	H	S1	548	0	0	545	530
VALLET YANNICK	NOYON	CL	H	S1	547	0	0	545	530
PONCHARD FLORIAN	SENLIS	CL	H	S1	0	536	544	545	530
FRICOTEAUX GERMAIN	NANTEUIL LE HAUDOUIIN	CL	H	S2	572	0	0	550	535
MAGNIN VINCENT	REMY	CL	H	S2	562	0	0	550	535
HENNUYER CYRILE	BOULOGNE SUR MER	CL	H	S2	559	0	0	550	535
FIOLET CHRISTOPHE	BOULOGNE SUR MER	CL	F	S2	553	0	0	550	535
PASQUIER DIDIER	BRECY	CL	H	S2	553	0	0	550	535
GHISSIE MICKAEL	WERVICQ SUD	CL	H	S2	0	535	541	550	535
LEMAIRE LAURENT	VALENCIENNES	CL	H	S2	0	539	543	550	535
LESNIEROWSKI PATRICK	CHAUNY	CL	H	S2	0	536	544	550	535
MEURISSE FRANÇOIS	ARRAS	CL	H	S2	0	535	535	550	535
DUCHEMIN JOSE	SANGATTE BLERIOT	CL	H	S3	559	0	0	545	535
DEMESSINE ALAIN	FERRE EN TARDENOIS	CL	H	S3	547	0	0	545	535
TROUILLET FRANCIS	GRAVELINES	CL	H	S3	547	0	0	545	535
CADRONET CANDICE	CHAUNY	CO	F	J	581	0	0	570	560
PÖPPING ANNE	ROUVRES EN MULTIEN	CO	F	S1	568	0	0	560	550
DUHEZ SALIMA	VALENCIENNES	CO	F	S2	573	0	0	565	555
WALDMANN AGATHE	MOREUIL	CO	F	S2	0	559	560	565	555
DAVOINE ANNIE	AULNOYE AYMERIES	CO	F	S3	561	0	0	560	540
BALIQUE THEO	EPEVILLE	CO	H	C	0	550	552	565	550
BOULEAU VICTOR	BEAUVAIS	CO	H	J	580	0	0	565	555
BALIQUE MATTHIEU	ESTREES ST DENIS	CO	H	S1	0	579	579	585	575
LECAUCHOIS MORGAN	WINGLES	CO	H	S1	0	583	576	585	575
POPPING DAMIEN	ROUVRES EN MULTIEN	CO	H	S1	0	579	581	585	575
DUHEZ PHILIPPE	VILLENEUVE D'ASCQ	CO	H	S2	591	0	0	580	570
LIENARD SEBASTIEN	VILLENEUVE D'ASCQ	CO	H	S2	584	0	0	580	570
OLMO LUDOVIC	WINGLES	CO	H	S2	584	0	0	580	570
ETIENNE DAVID	VILLENEUVE D'ASCQ	CO	H	S2	582	0	0	580	570
BAIL JOSE	CHAUNY	CO	H	S2	0	571	572	580	570
CUVELIER GERALD	VILLENEUVE D'ASCQ	CO	H	S2	0	570	575	580	570
ROUX HERVE	WINGLES	CO	H	S2	0	573	575	580	570
BROUILLE BRUNO	ST QUENTIN	CO	H	S3	577	0	0	575	565
POULLIER JEAN PIERRE	BURY	CO	H	S3	0	565	574	575	565
SEYS JEAN-LUC	GRAVELINES	CO	H	S3	0	567	574	575	565

Col.6 (rose) : Scores qualificatifs unique réalisés
Col. 9 : Scores qualificatifs à réaliser 1 seule fois
- Col. 7/8 (bleu) : scores qualificatifs réalisés à 2 reprises.
- Col.10 : Scores qualificatifs à réaliser à 2 reprises

Rappel du Tableau des scores qualificatifs

Arms nus	F	Cadets	410	370	4
	H		450	420	4
F Seniors		440	420	6	
H		490	460	12	
Arms à poulies	F Cadets		550	530	2
	H		565	550	4
	F Juniors		570	560	2
	H		565	555	4
	F Seniors 1		560	550	10
	H		585	575	18
	F Seniors 2		565	555	10
	H		580	570	32
	F Seniors 3		560	540	4
H		575	565	12	

Arms Classiques	F	Poussins	510	490	4
	H		510	490	6
F Benjamins		520	490	8	
H		520	490	10	
F Minimes		555	540	10	
H		555	540	12	
F Cadets		535	520	16	
H		525	505	24	
F Juniors		560	550	6	
H		560	550	8	
F Seniors 1		540	525	16	
H		545	530	40	
F Seniors 2		535	515	20	
H		550	535	48	
F Seniors 3		520	500	8	
H		545	535	24	

- En rouge: les scores à réaliser 1 fois

- En Bleu : les scores à réaliser 2 fois

- en vert : les quotas de places/catégories

Suivre le classement régional sur le site du CRTAHDF

Classement individuel

La procédure de maintenance du classement régional a été mis en place par Olivier ARGOUT, un ancien archer licencié il y a quelques années au club de Compiègne.

Nous avons renouvelé le contrat avec Olivier.

Vous pouvez retrouver ce classement sur le site du CRTAHDF en vous rendant sur l'onglet :

• Classement

• Option «Classement toutes catégories»

Le logiciel permettant la mise à jour des données qui serviront à afficher les classements accède directement et automatiquement aux informations sur la base informatique de la FFTA sans « intervention humaine ».

Et donc, dès que les organisateurs remontent les résultats de leur compétition à la FFTA, le classement régional est automatiquement mis à jour et immédiatement accessible.

Classements par équipes

En attendant la définition de nouvelles règles pour établir des classements par équipes sur lesquels travaille la commission sportive et qui devaient être opérationnels dans quelques semaines, les classements par équipes proposés actuellement sur le site obéissent aux règles suivantes :

• Classement Jeune mixte (classique) : benjamin + minime + cadet + junior

• Classique Mixte : Séniors 1, 2 et 3

• Poulie Mixte : Séniors 1, 2, 3

Chaque équipe est composée des 3 meilleures performances des 6 meilleurs archers.

Cernant les projets de classements par équipes dans les compétitions.... en salle dans un 1er temps :
(En attente de validation par le comité directeur du 4 décembre prochain)

Quatre catégories seraient définies :

- **CLF** : classement femmes en catégories C, J, S1, S2, S3 sur les **3** meilleures archères en arc classique.

- **CLH** : classement Hommes en catégories C, J, S1, S2, S3 sur les **4** meilleurs archers en arc classique.

- **COF** : classement femmes en catégories C, J, S1, S2, S3 sur les **3** meilleures archères en arcs poulies.

- **COH** : classement Hommes en catégories C, J, S1, S2, S3 sur les **4** meilleurs archers en arcs poulies.

En projets également :

• La meilleure performance annuelle par équipes dans chaque catégorie.

• Un classement annuel sur la base des 3 meilleures perf. par équipes dans chaque catégorie.

COMITÉ RÉGIONAL DE TIR À L'ARC DES HAUTS-DE-FRANCE

WWW.ARC-HAUTS-DE-FRANCE.COM - EMAIL : ARC-HAUTS-DE-FRANCE@ORANGE.FR

Accueil / Classement toutes categories

CLASSEMENT TOUTES CATEGORIES

Classements des Hauts de France

Année	Type	Discipline	Arme
2022	Individuel	Tir en Salle	Arc Classique
Catégorie		Ligue ou département	
Senior 1 Homme Arc Classique 2022		Hauts de France	

[Afficher le classement](#)

Tir en Salle - Senior 1 Homme Arc Classique 2022

Rang ligue	Rang Nat	Nom	Club	S1	S2	S3	Moy
1	9	DEZOOMER Michael	WERVICQ SUD	573	0	0	573
2	13	IMBERT Maxime	BEUVARDES ARCHERS OMOIS	577	563	0	570
3	14	CABARET Arnaud	COMPIEGNE	575	571	561	569
4	15	DUVAL Sebastien	CHACRISE	571	570	565	568

Le point sur les rencontres Jeunes / Débutants

Le projet Jeunes/Débutants a du mal à démarrer, il faut bien le reconnaître. Seuls, une dizaine de clubs ont répondu s'intéresser au projet.

Comme il avait été convenu, ces clubs ont reçu ou vont recevoir les cartes de progression personnalisées.

Peu de candidatures actuellement pour l'organisation de rencontres Jeunes/Débutants.

Il n'est jamais trop tard et il faut espérer que dans les semaines à venir le projet démarrera véritablement.

Petit rappel : la date limite fixée au 15 novembre n'a été indiquée que pour éviter d'éditer des cartes de progression inutilement sachant que le nombre de licencié(e)s remplissant les conditions pour pouvoir intégrer le projet, c'est-à-dire :

- les licencié(e)s en licence « Création » en 2022.
- les licencié(e)s en licence « Renouvellement » en 2022 mais qui étaient en licence « Création » en 2021.

Rappel :

- les catégories Poussins, Benjamins et Minimes sont considérées comme « Primo Jeunes ».
- Les catégories Cadets, Juniors, Seniors1, Seniors2 et Seniors 3 sont considérées comme « Primo débutants »

... est très important comme en témoignent les statistiques suivantes :

Département	Primos-Jeunes	Primos-Débutants	Total
Aisne	129	195	324
Nord	261	258	519
Oise	181	228	409
Pas-de-Calais	152	183	335
Somme	69	85	154
TOTAL	792	949	1741

Aujourd'hui, environ 200 cartes de progression personnalisées ont été éditées et distribuées envoyées pour la plupart par la poste.

Il n'est pas trop tard pour engager votre club dans le projet et recevoir les cartes.

Rappel du règlement du projet Jeunes/Débutants

Tableau des scores à réaliser pour accéder au niveau supérieur

	Niveaux	Distances	Blasons	Nb volées	Scores à réaliser
Primo Jeunes	Niveau 3	10m	122cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
Poussins	Niveau 2	10m	80cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
	Niveau 1	15m	122cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
	Niveau As	15m	80cm	7 vol. de 3 fl.	Termine l'année dans ce niveau
Primo Jeunes	Niveau 3	15m	122cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
Benjamins,	Niveau 2	15m	80cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
Minimes	Niveau 1	15m	60cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
	Niveau As	15m	60cm	7 vol. de 3 fl.	Termine la saison dans ce niveau
Primo débutants	Niveau 3	15m	122cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
Cadets	Niveau 2	15m	80cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pts
Juniors	Niveau 1	15m	60cm	7 vol. de 3 fl.	1 x 170 pts ou 2 x 155 pt
S1, S2, S3	Niveau As	15m	40cm	7 vol. de 3 fl.	Termine la saison dans ce niveau



C.R.T.A.H.D.F.

Réunion du Bureau Directeur,
du Jeudi 04 novembre 2021
Officiel CRTA n°28

Le compte rendu officiel de la réunion est disponible sur le site internet du comité régional. Rubrique **Comptes rendus** Onglet Comité Régional

Présents :

ALLARD André - BAUGNON Jean-Paul - BOUCLET Philippe - DELEEST Pierre - FOULON Paul - LAVERNE Jean-Claude - LENGLET Valérie - MERCIER Maryline - VERA Bernard.

Excusé : FAGART Régis

1 - Accueil - Préambule

Ouverture de la visioconférence (logiciel Zoom) à 19h00 : Accueil par Philippe BOUCLET ; état des présents ; ouverture de la réunion : 19h05.

Les réunions à l'avenir seront plus courtes que celle-ci qui est la première depuis l'AGE.

Cette réunion a pour but de nous tenir informés afin d'être au courant des dossiers pour qu'un certain nombre de personnes soient prêtes à prendre les rênes éventuellement et traiter le courant.

2 - Le Point financier

1 - Point global à ce jour

Jean-Paul BAUGNON : Les finances sont saines. Elles se décomposent de cette façon :

- Le compte courant 22 649 €,
- Le compte sur livret 61 780 €,
- Le livret A 75 846,34 €

soit au total 160 276,14 euros.

- Déjà perçu, un peu plus de 40 000 € de licences versées en octobre, selon nos estimations 24 000 €

- devraient suivre ce qui porterait notre total à environ 184 000 €

- A suivre : venant de la région 10 000 €, de la FFTA au titre de l'aide à l'emploi 12000 €. Ces sommes sont versées de manière habituelle en fin d'année alors que les versements de l'ANS classique (5 600 €) sont perçus en juillet.

La demande de subvention régionale a été formulée sur notre numéro INSEE et validée par notre interlocutrice en préfecture.

A la suite de la modification de nos statuts générant un nouveau numéro INSEE le versement sera vraisemblablement décalé. Les versements se faisant en principe tous les deux mois nous pouvons espérer un règlement en février 2022.

Dans le compte rendu financier les sommes correspondantes seront affectées en « Subventions à venir ».

En conclusion il n'y a pas péril en la demeure et si nous sommes tranquilles coté finance ne soyons pas distendus.

2 - Comment se finance le Pôle espoir

Principalement par les subventions du ministère par ANS :

- 18 000 € demandé, alloué 15 000 €
- et de la région 30 000 euros.

Le salaire de Valentin GOSSET étant aidé par la FFTA (12 000 €) ainsi que par le DRAJES HDF sur deux années à hauteur de 20 000 €.

Le premier versement de 10 000 € a été reçu le 2 novembre. A cela s'ajoutent les inscriptions des 8 jeunes du pôle.

3 - Licenciés au 1er novembre et à ce jour :

Les chiffres au 31 octobre : 4868.

à ce jour : 50 de plus, le taux de nouvelles licences est de 28% pour 18% en saison 2021 ce qui représente environ 500 archers, espérons que cela augmente encore bien qu'il semble difficile de revenir à la situation d'avant Covid.

Observation de Bernard VERA faite dans son club et en PdC, parmi les nouveaux licenciés de la saison 2022 il constate un nombre d'archers qui ne sont plus des jeunes par rapport aux licences de catégories jeunes. Est-ce un effet Covid ?

Ce constat est confirmé par André ALLARD, une piste est évoquée par Jean-Claude LAVERNE sur les difficultés liées au Pass-sanitaire demandé désormais pour des moins de 12 ans.

Moins de jeunes que de personnes adultes parmi les débutants ? Il faudra s'appuyer sur une étude fiable, cette analyse n'a pas été réalisée au niveau fédéral.

Philippe BOUCLET souligne que c'est le rôle du bureau de se poser ce genre de questions et y répondre rapidement. Il propose de faire le point avec la Fédération. Quid : Pourquoi les adultes viennent au tir à l'arc plus que les années précédentes ?

4 - Point sur la ristourne

45 clubs ont envoyé leurs demandes ce qui représente 719 licenciés pour un montant de 2 876 euros.

En détails 15 clubs de l'Oise, 12 de l'Aisne, 6 de la Somme, 4 du Nord et 7 du Pas de Calais. Preuve que certains Présidents n'ont pas encore fait le nécessaire.

A noter que des représentants de clubs nous ont remerciés pour la démarche, d'autres en ont déclaré un peu plus ; pour autant notre trésorier est vigilant il effectue les contrôles tel que cela doit être fait.

Rappel : Les liste présentées par les clubs seront arrêtées au 30 novembre 2021

3 - Avancement des démarches administratives.

1 - Points en cours

Le compte rendu de l'AG a été validé, les documents déposés en préfecture pour prise en compte.

La procédure à main levée a fait que le déroulement fut plus rapide que à l'accoutumée.

Les discussions furent globalement intéressantes, comme dit et écrit, les clubs adhèrent aux propositions.

M. Jean Marc DECROQ a été élu vérificateur aux comptes.

2 - CODIR La réunion du 13 novembre.

Cette date est définitivement reportée à une réunion en présentiel.

Deux sites sont envisagés :

- Bully les Mines : Bernard VERA donnera la réponse à la suite de sa rencontre avec le maire et l'adjoint aux sports de la commune dimanche 7 novembre.
- Amiens : en cas d'impossibilité pour Bully, Paul se chargera de l'intendance dans ce cas.

La réunion débutera à 10h.

(Suite page suivante)

(Suite de la page précédente.)

4 - Questions reçues et points sur les affaires en cours :

1 - Publication sur le site fédéral.

À la suite d'une maladresse une publication d'animation halloween du club de tir à l'arc de Faches-Thumesnil rattaché à une autre fédération (FFGT) a été publiée sur le site fédéral.

L'information a été remontée au gestionnaire Facebook fédéral, le site a été mis à jour.

2 - FNSU

L'académie d'Amiens organisera le championnat de France FNSU. Initialement la demande était adressée à Compiègne. Aucune structure étudiante n'ayant accepté d'être partie prenante, l'organisation se fera donc à Beauvais. Le club de Beauvais et la municipalité ont de bons contacts avec l'académie, une structure d'étudiants se met en place pour l'accueil, les repas en partenariat avec l'Institut LASSALLE.

Le Président s'est déplacé pour les rencontrer. L'aide accordée par le comité régional se fera essentiellement au niveau de l'arbitrage ; Sylviane BOUTRELLE notre PCRA a été informée et gèrera la nomination les arbitres sur cette organisation.

La compétition aura lieu les 3 et 4 février 2022. La FFTA et FNSU ont un vrai partenariat depuis des années, cette organisation bénéficiera du support informatique fédéral.

3 - Les foyers ruraux.

En vue d'améliorer l'accueil de ses adhérents le comité Pas de Calais des foyers ruraux a exprimé une demande de formation à destination de leurs encadrants.

- Première réserve formulée : la FFTA n'a pas pour habitude de faire des formations vers les fédérations concurrentes.

- Seconde réserve : pour suivre une formation fédérale il faut être licencié auprès de la FFTA et avoir deux années d'ancienneté et de pratique. Une autre solution serait qu'il passe par des formateurs indépendants qui ne pourraient donner que de l'information. De plus les personnes formées ne pourraient pas prétendre au diplôme.

Ce ne peut être que de l'information et pas de la formation. Le président questionne les membres du bureau la réponse unanime est : "Pas question". *Aucune suite ne sera donnée.*

4 - Les déplacements à venir du président, représentation(s) ...

Les Assemblées générales des départements vont avoir lieu et le président ne peut être partout ; il rappelle donc aux vice-présidents qu'ils sont chargés de la représentation en cas d'impossibilité du président pour ces manifestations. Mais également à d'autres occasions CNOSF ... ils doivent être prêts à prendre la casquette de représentant régional.

5 - Remboursement d'un transfert de l'année d'un club HDF à un autre...

D'un archer de Saint Amand cible vers les archers libres d'Avelin : l'archer ne quitte pas le comité régional ; le remboursement est acté !

6 - Quid du circuit régional en salle cette année.

Pour cette saison, c'est bien tard. Les récompenses ayant été supprimées lors de la dernière édition avant Covid nous avons constaté une baisse de participation au point que les organisateurs furent obligés d'annuler des étapes.

La réponse à cette question sera détaillée dans la prochaine lettre aux archers.

7 - Comment relancer les inscriptions aux récompenses Fédérales.

Préambule : Hubert DUFOUR archer du club de

LOOS invité à la remise de récompense de notre AG est malheureusement décédé.

De ce fait la médaille bronze Entraîneur prévue n'a pas été remise. Nous cherchons à savoir ce qu'elle est devenue ? Deux membres du club de Loos étaient présents lors de l'AG extraordinaire, André ALLARD va donc se renseigner si les éléments de récompenses leur ont été remis.

Bernard VERA vient de vérifier le stock non remis sans trouver ni médaille ni diplôme. Il effectuera les recherches nécessaires au plus vite.

Constat : seules 3 demandes de récompense "Bénévoles" ont été formulées pour 2020 Les dossiers 2021 sont clos il est donc trop tard pour cette année.

Le Président marque son étonnement et pose la question de savoir comment inciter les clubs à récompenser leurs bénévoles ? Il rappelle que c'est aux clubs de formuler les demandes.

Les critères d'obtention sont simples et listés. Voir le site FFTA, Espace dirigeants, Documents en ligne, Valorisation récompenses fédérales, Noticedemande de médaille "document au format PDF".

Le président va contrôler la liste des archers et des membres du comité, récipiendaires ou non, par le passé et faire les propositions qu'il estime-ra justifiées.

8 - La distribution des badges offerts par la FFTA ou en est-on ?

Cette distribution a été confiée aux départements qui ont commencé à la faire.

9 - Avancement des travaux du centre d'entraînement de Compiègne.

Les travaux du pôle et du centre de tir à l'arc sont bien avancés voire légèrement en avance. L'auvent est fait et couvert, l'ensemble est maintenant couvert mais pas encore clos. Les toilettes sont mises aux normes et accessibles aux personnes à mobilité réduite. 2 douches ont été installées. L'avancement global est satisfaisant.

5 - Fonctionnement du pôle :

Le Président, dans un souci de clarté, souhaite ouvrir la discussion concernant le fonctionnement du pôle afin de mettre en place un certain nombre de règles sur une base écrite, afin de lever toute ambiguïté sur certaines habitudes. Le pôle fonctionne bien pour autant. Les règles restent à établir, si Ludovic COTRY est de fait responsable du fonctionnement du pôle espoir, pour autant il doit répondre aux directions et directives que lui donne le CRTAHDF qui est lui responsable légalement de l'ensemble des événements se déroulant au sein du pôle espoir. Actuellement les règles existent et ont été fixées, mais cela manque d'écrits et de savoirs partagés.

Les déplacements avec les véhicules du CRTAHDF.

Le comité possède deux véhicules :

- Un « trafic » qui est mis à la disposition du pôle par le CRTAHDF. Le trafic est un véhicule de service, non une voiture de fonction.

Il sert au jour le jour aux navettes des jeunes du lycée au lieu d'entraînement et vice-versa. En fin de semaine il permet de les emmener à Roissy et le lundi matin d'assumer le trajet de Roissy au centre d'entraînement.

Pour cette mission il a été convenu – afin d'éviter des allers-retours inutiles – que le conducteur est autorisé à garder le véhicule chez lui le vendredi soir (après sa navette à Roissy) pour le réutiliser le lundi matin, ce afin d'éviter au conducteur des allers-retours le vendredi soir et le lundi matin et de lui faire gagner du temps.

Il a été constaté que depuis quelques temps le véhicule était utilisé journalièrement pour faire le trajet du lieu d'habitation au lieu d'entraîne-

ment (A/R), ce que la loi ne permet pas en tant que véhicule de service.

Le bureau demande de mettre en place un carnet de bord pour justifier les déplacements de ce véhicule et se borner à l'utiliser pour ce qu'il est prévu.

- Un Kangoo alors véhicule de service a été mis à la disposition du CTR Ludovic COTRY.

Son utilisation fut d'un commun accord entre le CRTAHDF de l'époque et le CTR étendue à la mise à disposition complète. Ce qui de fait revient à en faire un véhicule de fonction.

Pour se mettre en règle au regard de l'URSSAF trois solutions s'offrent au CoDir, il les propose-ra au CTR :

- Passer ce véhicule en véhicule de fonction en prenant en compte les charges qui y seraient liées. (rappel : les frais de déplacements d'un employé pour se rendre au travail sont à sa charge, les frais professionnels sont déductibles des impôts).

- Vendre ce véhicule à son utilisateur principal.

- Repositionner le véhicule en véhicule de service avec les règles légales qui lui sont liées. (rappel : Les frais de déplacements d'un employé pour se rendre au travail sont à sa charge, les frais professionnels sont déductibles des impôts). Si des déplacements pour intervenir hors du lieu de travail habituel sont impératifs, une note de frais est alors établie et remboursée sur justificatifs.

Le comité est unanime concernant la revente éventuelle de ce véhicule à Ludovic COTRY à moins qu'un autre accord soit trouvé lors de son prochain entretien sur le sujet. La clarification s'impose car il faut comprendre que les seuls responsables en cas de problème sont les dirigeants du Comité Régional, il nous revient de régulariser la situation.

Il faut écrire ou réécrire des règles déontologiques de fonctionnement CRTAHDF / Athlète mais aussi Athlète / CRTAHDF et les consigner dans un livret des athlètes. Celui-ci permettra de fixer les droits et devoirs de chacun.

6 - Autres :

Information de Jean-Claude LAVERNHE :

Le Pass Sport. Le paiement de la première tranche est prévue pour le 16 novembre 2021 ; suivra la deuxième tranche, l'action sera vraisemblablement étendue jusqu'en février. Jean-Claude participera à la première conférence plénière sur le sport à Lens.

Clôture de la réunion à 21h10

Calendrier des réunions

- **Samedi 4 décembre 2021**, à Amiens : Comité directeur CRTAHDF.

- **Samedi 26 février 2022** : Présentiel. Lieu à déterminer A.G. du CRTAHDF

Vous avez la parole :

Question :

Bonjour j'attire votre attention pour les catégories benjamin et minime en salle sur cible de 60, sur Inscript'arc impossible de sélectionner cible trispot. Est-ce normal ? Merci.

Sportivement ,

P.LANVIN (Cie d'arc de Jaux)

Réponse apportée par Pierre (DELEEST) :

Hormis les championnats de France ou le tri-spots est de règle pour les benjamins et minimes, le choix des blasons utilisés est celui de l'organisateur voir extrait de l'article des règlements qui suit.

Sur Inscript'arc, si l'organisateur ne fait pas le choix des tri-spots de 60, l'accès est refusé. (il faut voir le mandat)

Le choix reste à l'organisateur.

Cet article du règlement reste à lire dans sa totalité dans le livre des règlements "Tir en salle"

A.7.1.3 : Les distances et blasons :

Les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. Cependant, pour les arcs classiques et les arcs nus, ils peuvent :

- soit imposer le type de blason pour la compétition (blason unique, triples verticaux ou Las Vegas) ;

- soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.*

* On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.

Question :

Bonjour,

Je vous remercie de nous avoir donné la parole au sein de votre magazine.

Voici donc mes questions : [Le circuit régional](#)

Où trouve-t-on le calendrier ?

Est-il prévu une étape sur chaque département ?

Cette rencontre entre catégorie est très riche d'enseignement (contrôle de soi, gestion des duels, préparation aux championnats, ...) et j'ai hâte de reprendre cette compétition.

Cordialement, Véronique Saint-Dizier (Compagnie d'Arc d'ACY)

Réponse :

Pour l'instant et pour cette année en tous les cas, le circuit régional ne sera pas organisé sous l'égide du CRYAHDF.

En 2019, le comité régional des Hauts de France accordait à ce circuit une dotation financière intéressante pour les participants ou tout au moins les lauréats. Suite aux deux refus successifs en assemblée générale d'accorder une revalorisation de la part régionale de la licence, le CRYAHDF a été amené à réaliser des restrictions financières et le circuit régional en salle a été financièrement impacté.

Sans dotation financière, le circuit régional 2020 (rappel : sans impact à l'époque des restrictions sanitaires) a eu beaucoup de mal à exister au point qu'une des manches a été supprimée car il n'y avait que 20 inscrits. Dans ces conditions, le sujet n'a plus été à l'ordre du jour.

De plus, après la fusion des régions, les déplacements deviennent plus contraignants et on peut remarquer que sur le circuit régional 2019, peu d'archères et archers ont participé aux trois manches, se focalisant sur les manches proches géographiquement.

Néanmoins, côté CRYAHDF, le sujet n'est pas clos et votre question nous conduit à en reparler au niveau de la commission sportive.

Question ou information :

Bonjour à toutes et à tous,

Ce mail afin de vous informer que j'ai quitté la présidence de la Compagnie des archers de Moreuil lors de notre AG le 29/10/2021 après plus de 34 ans de bon et loyaux service. Il est temps pour moi de passer à autre chose.

C'est donc William VILMORT qui me succède et qui sera votre interlocuteur à compter de ce jour.

Voici son adresse mail : william.wilmort@laposte.net

Pour l'adresse postale, elle est en cours de changement.

A bientôt peut être sur un pas de tir, ou ailleurs.

Amicalement

Martial (FLOUR) (Club de MOREUIL)

Réponse :

Bonsoir Martial

Je salue ta décision ainsi que le travail effectué durant ces 34 ans avec en point d'orgue le fait d'avoir formé Thomas Chiraux.

Cordialement,

Philippe BOUCLET

Question :

Depuis la reconnaissance du barebow au niveau World Archery en TAE il y a 2 ans me semble-t-il, les instances françaises fédérales ou régionales n'avaient pas bougé une oreille sur le sujet. Et puis voilà que le comité régional Centre - Val de Loire sort le document ci-joint.

Ma question à quand la même chose dans les hauts de France d'autant que les archers barebow sont de plus en plus nombreux... Et qu'il y a une vraie frustration à être classé avec des archers classiques qui ne luttent pas avec les mêmes armes.

Merci pour votre réponse

Réponse :

Bonjour

Chaque comité régional est libre de mettre en place des actions qui sont en dehors des critères fédéraux (nous avons bien mis en place la tournée sur notre cotisation). Nous avons eu une AG extraordinaire où chacun pouvait s'exprimer ou pour le moins poser une question écrite.

Nous aurions sûrement gagné du temps. Afin d'étayer votre affirmation sur le nombre important de BB en Hauts de France il conviendra de faire le point à la fin de cette saison (peut-être même à mi parcours) sur les chiffres de la participation.

Nous fonctionnons de façon structurée. La commission sportive va réfléchir en amont et je porterai cette question à l'ordre du jour du prochain comité directeur de décembre.

Cordialement,

Philippe BOUCLET

LE PASS SANITAIRE :

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Il faut présenter soit :

- Un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ;
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19.

<http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

- Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.
- Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.
- Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au

LE PORT DU MASQUE :

ERP PA et ERP X

En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)

Pas de port du masque obligatoire.

Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici :
<https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Haut niveau* et professionnel

athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève

Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.

Mineurs de plus de 12 ans

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Majeurs

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP

de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place

des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire :

<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE

Mineurs et majeurs

Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...

Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Mineurs et majeurs

Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.

SPECTATEURS

- Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère
- Équipement intérieur (ERP X)

- Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1^{re} personne et respect des gestes barrières.

- Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.

- Debout : distanciation physique d'un mètre.

VESTIAIRES COLLECTIFS

- Ouverts.

RESTAURATION, BUVETTE

- Le protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) est applicable.

À noter que :

En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres

Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

LES GESTES BARRIÈRES

AU TIR À L'ARC

* au 26 novembre 2021



Dans le cadre de la rentrée sportive, la fédération a adapté ses consignes relatives aux gestes barrières au tir à l'arc pour correspondre à la réglementation tout en permettant la pratique du tir à l'arc en club dans les meilleures conditions.

LES RÈGLES D'ACCÈS

Le pass sanitaire

La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux entraînements dans les établissements en salle ou de plein air (type X et PA).

Toutes les personnes sont concernées à l'exception des mineurs de moins de 12 ans. Les mineurs de 12 à 17 ans sont exemptés de pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021.

Contrôle du pass avec l'application Tous Anti-Covid

Le responsable de l'équipement (collectivité) ou l'organisateur de l'activité (Président du club) désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.

Il doit tenir un registre indiquant les jours, horaires et noms des personnes chargées de procéder aux vérifications. Il n'est en revanche pas tenu de registre des personnes contrôlées.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous dans les équipements sportifs, excepté au moment de la pratique sportive.

LA PRATIQUE AUTORISÉE

Le tir en extérieur et en salle pour tous

La pratique du tir à l'arc est autorisée en club sans limitation du nombre de tireurs.

Cours collectifs

Les cours encadrés sont autorisés sans limite de participants.

LES RECOMMANDATIONS FFTA

Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.

Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.